



COMPTE-RENDU REUNION CSSCT DU 24 NOVEMBRE 2023

Personnes participants à la commission :

Direction : Michael CLABAUX, Laurine GRABCZAK, Zohra CHATER

Elus du CSSCT : présents : Corinne DELDIQUE, Patricia BETTEWILLER Bénédicte BUISINE ,

Représentants syndicaux : Véronique MOREAU CFTC, Noémie BETTACHE SUD

Christophe VELU : Conseiller en prévention, assistant du Docteur DOISE

Ordre du jour :

1. Courriers Inspection du Travail
2. Courriers de la CARSAT
3. Courriers de la Médecine du Travail
4. Présentation du programme de prévention des TMS 2024 sur le réseau
5. Organisation des visites en magasin
6. Présentation du nouvel affichage obligatoire
7. Campagne anti-grippe
8. Point sur le partenariat avec STIMULUS

1- Courriers d'inspection du travail

CLERMONT FERRAND: *traité* :

- Absence de l'affichage obligatoire : *affichage envoyé au magasin*
- Absence du rapport de vérification installations électriques : *envoyé, rapport vierge d'anomalie*
- Vestiaire : endroit passant pour aller en salle de pause avec porte ouverte : pas d'intimité : *consigne donnée à l'équipe de fermer systématiquement la porte et rappel des règles de savoir vivre (toquer à la porte pour y entrer, rappel de ne pas se changer dans les sanitaires)*
- Document unique : *nouvelle version du DUERP en cours de consultation au CSE*
- Sécurité : activité de déballage : pas de chaussures de sécurité : *à date pas obligatoires, rappel fait à Geodis sur hauteur des palettes*
- Risque de heurts au niveau de la tête : *les zones concernées ont été balisées*

ARMENTIERES : *en cours de traitement*

- Prévention et lutte contre les incendies (pas d'accès à l'extincteur) :
- Encombrement des voies de circulation et sorties de secours /absence de l'affichage de secours

CHAMBOURCY : *traité*

- Absence de l'affichage obligatoire : *affichage envoyé au magasin*
- Médecine du travail : *visites organisées*
- Documents à transmettre : DUERP/Contrats de travail/Bulletins de salaire : *transmis*

GRANDE SYNTHE : *traité*

- Absence de l'affichage obligatoire : *affichage envoyé au magasin*
- Absence du rapport de vérification installations électriques : *envoyé*
- Absence de lumière dans les locaux sociaux : *en attente de la confirmation d'un déménagement*

Rappel de la Direction quant à la vigilance des RM sur les courriers reçus, demande de privilégier le scan plutôt que la navette.

2- Courriers de la CARSAT

Aucun

3- Courriers de la médecine du travail

Aucun

La CFTC s'étonne qu'il n'y ait aucun courrier, car beaucoup de médecin sont consultés à la demande des salariés .

Christophe VELU répond que les courriers sont des alertes et sont de nature plus collective, par contre des échanges ont lieu avec les RRH suite aux visites et les conclusions sont mises sur la fiche de visite .

4- Présentation du programme de prévention des TMS 2024 sur le réseau

Lancement du groupe sur le secteur nord est

- ⇒ Focus Esthéticienne
- ⇒ Lancement des études de postes Janvier 2024 avec un ergonome de la médecine du travail
- ⇒ Constitution du groupe de travail + comité de Pilotage (Michael / Anne / Marie / Valerie / Sylvain / Magasin (à définir) / Zohra)
- ⇒ Démarche volontaire



NOCIBÉ

5- Organisation des visites en magasin

Les membres de la CSSCT décident que seront organisées des visites sur :

- 1 magasin nouveau concept



- 1 magasin centre-ville
- 1 magasin centre commercial
- Qui ? par magasin : 1 Nocibé RH, 1 médecine du travail, 2 élus
- Quand ? fin janvier

Les élus vont préparer une trame pour ces visites sécurité.

6- Présentation du nouvel affichage obligatoire

Un affichage A3 arrivera via la navette .

La RM devra contacter l'inspection du travail pour indiquer le nom et les coordonnées de l'inspecteur

La liste des IRP sera également envoyée à cette occasion.

Les élus CFTC demandent que soit rappelé le bon usage des tableaux CSE et syndicaux et proposent de mettre ces affiches sur un autre support tel que côté d'un casier, mur etc ... (selon possibilité du magasin)

7- Campagne Antigrippe

30 places pour vaccins au siège (pratiquement complet)

Réseau : prise en charge du vaccin par la mutuelle

Campagne prévues pour 2024 : endométriose et mélanome.

8- Point sur le partenariat avec STIMULUS

Fin du partenariat de la ligne d'écoute au 31 janvier

Une application sera mise à disposition des salariés : TEALE

Les élus CFTC demandent si une consultation avec un psychologue est prévue après une agression. La Direction indique que le salarié en aura toujours la possibilité .

9- Questions :

Oreillettes magasins :

10- Combien de magasins sont équipés d'oreillettes ?

39 et 5 en cours d'approvisionnement

11- Combien sont prévus en équipement en 2024 ?

Pour le moment 5, à voir les demandes du réseau.

2 modèles existent 1 avec tour d'oreille et un sans pour les porteurs de lunettes

12- Avez-vous donné un mode de bonne utilisation afin d'éviter les dérives avec l'envoi de ces oreillettes ?

Un mode d'emploi accompagne l'envoi des oreillettes.

13- Avez-vous réalisé une étude sur les risques auditifs liés à cet équipement ? Les risques de fatigue ?

Non pas d'étude mais les oreillettes ont été choisies en fonction des avis positifs des utilisateurs.

14- Quelles est la fonction de ces oreillettes ?

Elle est utile pour lutter contre la démarque en améliorant le zoning ou aide au réassort de marchandises, donner un prix manquant lors d'un encaissement

Les élus CFTC regrettent que des briefs soient faits par l'oreillette et demande à la Direction de rappeler ces consignes car il est parfois compliquer d'effectuer une vente avec les oreillettes, tant il y a de consigne ; s'il est préconisé de l'enlever pour vendre, cela devient inutile en ces temps de flux intense.

La Direction dit que le port de ces oreillettes n'est pas obligatoire toute la journée et pas forcément par toute l'équipe.

Fioles échantillons :

15- Avez-vous une estimation du nombre de fioles réalisées par les conseillères, par jour ?

16- Avez-vous des données sur le nombre avant et après la loi climat ?

17- Depuis cette décision de faire faire les échantillons systématiquement par l'équipe vente, avez-vous réalisé une étude sur les risques dermatologiques et TMS ?

La Direction n'a pas de chiffres à communiquer

Les élus CFTC ont calculé que :

si 120 clients sont servis par 5 conseillères

soit 24 clients par jour

Rituel : 2 fioles/client soit 48/jour/CB

+ fioles des testé ou échangé + fioles sur demande du client = environ 60 fioles /jour/cb

A raison de 25 pressions du vaporisateur/fiole = 1500 mouvements de l'index à faire par jour.

La CFTC a interrogée le Docteur DOISE, médecin du travail sur ce sujet. Cette dernière indique que : « Le geste répétitif de l'index pour remplir les fioles peut entraîner une tendinite de l'index, une inflammation de la gaine synoviale qui entoure le tendon fléchisseur pouvant aboutir à un doigt à ressaut reconnu en maladie professionnelle tableau n°57.

Le parfum sur la peau peut donner une irritation, sensibiliser la peau voire entraîner une allergie.

Toutes ces données dépendent du nombre de fioles remplies dans la journée, du nombre de journées concernées, journées consécutives ou pas.

Une étude ergonomique est à réaliser. »

Les élus CFTC déplorent que l'entreprise soit revenue sur la distribution des échantillons. A la suite de la promulgation de la loi climat, le rituel avait été abandonné pour le réintégrer à la suite des critizers.

L'élue SUD confirme.

La Direction répond qu'elle va étudier ce point et déclare que c'est un vrai sujet santé.

Livraisons magasins :

18- Encore beaucoup de livraisons importantes en cette fin d'année, les règles en termes de hauteur de palettes et poids sont-elles les mêmes chez Nocibé et Geodis ?



Les règles ont été rappelées : pas plus de 1m60 de hauteur .

Si une palette est livrée avec une hauteur plus importante : remonter l'info avec le numéro de palette

Sécurité en magasin :

19- Quel est votre retour sur la proposition de Ludovic concernant les présences des salariés masculins du siège en magasins pour les fêtes ?

La Direction n'y est pas favorable, risque de mettre en danger des salariés non formés à la sécurité.

Point sur les escabeaux :

A la demande des élus CFTC qui ont constaté du stock d'escabeaux à l'entrepôt, un point sur le parc est fait :

1 seul modèle pliant existant

307 magasins sont dotés et vu le stock à l'entrepôt, les autres seront livrés sur les magasins n'en disposant pas.

Il est envoyé d'office quand ouverture d'un nouveau magasin.

La Direction constate que des pieds d'éléphant sont encore présents en magasin et rappelle l'interdiction de les utiliser.

Rapporteur de la CSSCT

Véronique MOREAU